MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Var

Commune : Grimaud

Autres communes :

R500

Appellation : Villa Seynave

Monument(s)

Appellation : Villa Seynave

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 16/12/1993

Étendue de la protection : villa en totalité (cad. B 884) : inscription par arrêté du 16 décembre 1993

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.